

posées par les envoyés, contrairement à ce qu'on affirme au ministère américain de l'Énergie.

33. Le 23 janvier 1987 - Le Canada publie un rapport d'évaluation du programme américain d'utilisation de charbon propre, dans lequel il conclut que les conditions posées par les envoyés ne sont pas respectées. De façon plus précise, le programme prévoit tout au plus de faibles réductions des émissions transfrontalières.
34. Le 18 mars 1987 - Le président des États-Unis fait part de son intention de chercher les fonds nécessaires pour satisfaire aux exigences des envoyés et met sur pied un comité consultatif, comprenant des membres canadiens, sur les projets faisant appel au charbon propre. De plus, il demande au groupe de travail du vice-président sur la réforme de la réglementation de déposer dans les six mois un rapport sur les règlements qui nuisent à la lutte contre les pluies acides aux États-Unis.
35. Le 6 avril 1987 - Le premier ministre approuve l'initiative du président, mais réaffirme sa préoccupation concernant la réduction des émissions. Dans un discours devant le Parlement canadien, le président affirme qu'il examinera la proposition du premier ministre, à savoir l'élaboration d'une entente bilatérale sur les pluies acides semblable à l'accord sur les Grands Lacs.
36. Le 8 avril 1987 - Les organismes scientifiques canadiens et américains publient un rapport commun sur l'état des connaissances scientifiques concernant le TADPA et les dépôts acides.
37. Le 22 mai 1987 - Le GCB se réunit à Washington pour donner suite à l'engagement pris en avril par le président des États-Unis au sujet d'un accord.
38. Le 16 septembre 1987 - Dans un rapport d'évaluation provisoire, les responsables du *National Acid Precipitation Assessment Program* (NAPAP) concluent que les dommages causés par les pluies acides ne couvrent pas une grande superficie, que la situation ne se détériore pas et qu'aucune nouvelle mesure de réduction ne s'impose.
39. Le 17 septembre 1987 - Le ministre de l'Environnement du Canada rejette le rapport du NAPAP en déclarant qu'il comporte des lacunes et qu'il est incomplet et trompeur.